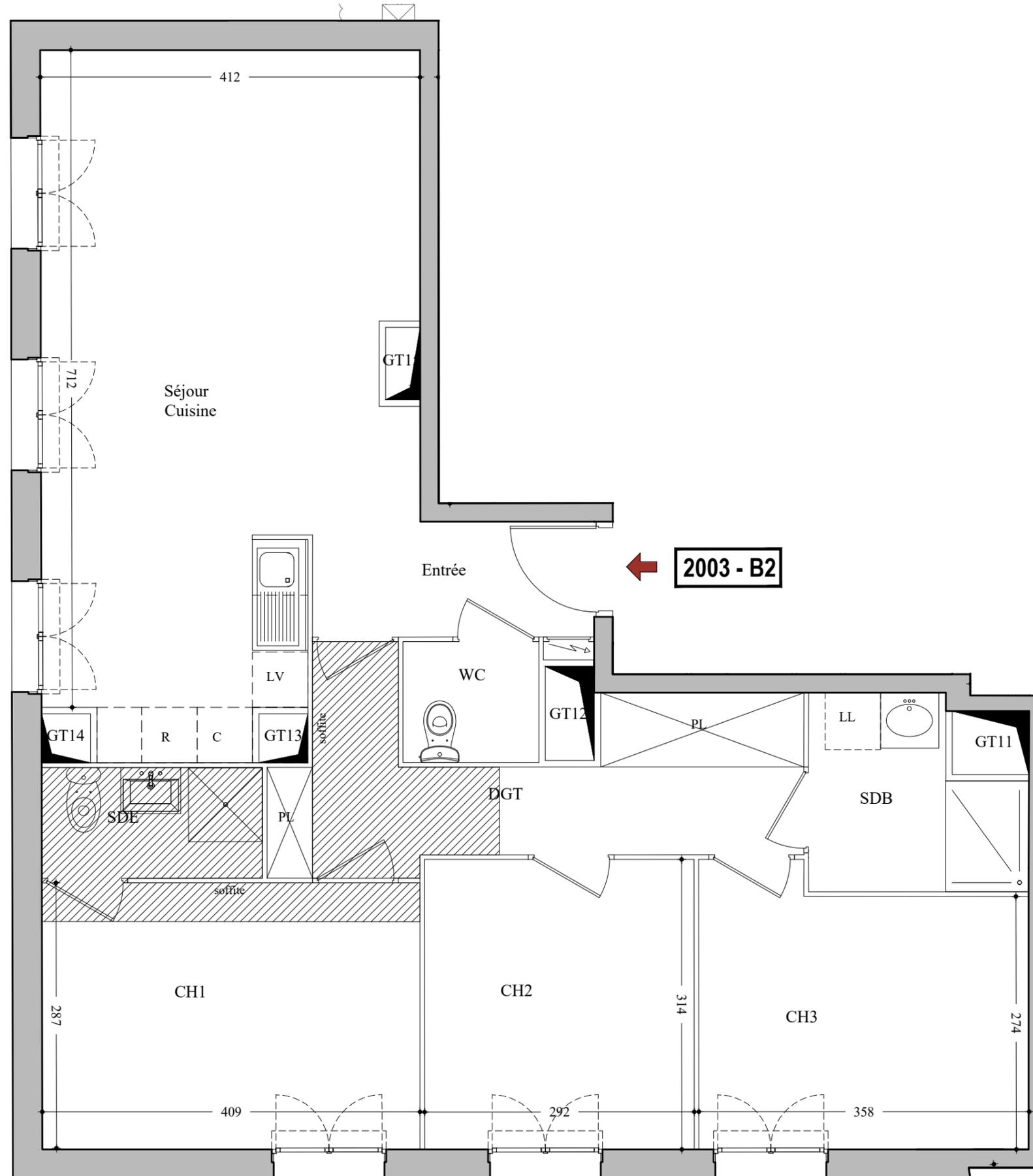


VILLAS d'HALLEFORT 2

MAISONS-ALFORT

17 RUE EUGENE RENAULT - 18 RUE BOURGELAT
94700 MAISONS-ALFORT

BATIMENT n°2
Rez-de-chaussée
Appartement 2003
4 pièces



ENTREE	3.80 m ²
SEJOUR/CUISINE	27.40 m ²
WC	1.90 m ²
SDB	4.30 m ²
SDE	2.90 m ²
DGT	8.90 m ²
CH1	11.80 m ²
CH2	9.10 m ²
CH3	10.20 m ²
SURF. HABITABLE TOTALE	80.30 m²
JARDIN	265.50 m ²
TERRASSE	12.70 m ²
TOTAL DES SURFACES	358.50 m²

Fenêtre	Tableau électrique	C Cuisine
Porte-fenêtre	PL Placard	LV Lave vaisselle
Gaine technique	--- Limite H<180 cm	LL Lave linge
Faux plafonds, soffite	CH Chaudière	R Réfrigérateur
	B Ballon	

DATE: SEPTEMBRE 2024

INDICE: 00



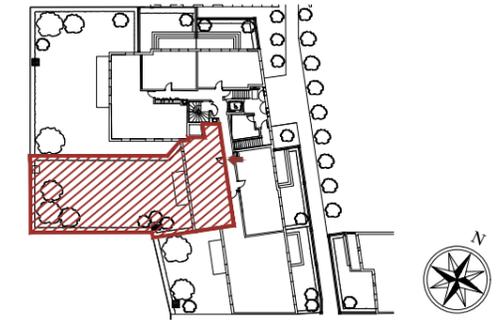
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

VILLAS d'HALLEFORT 2

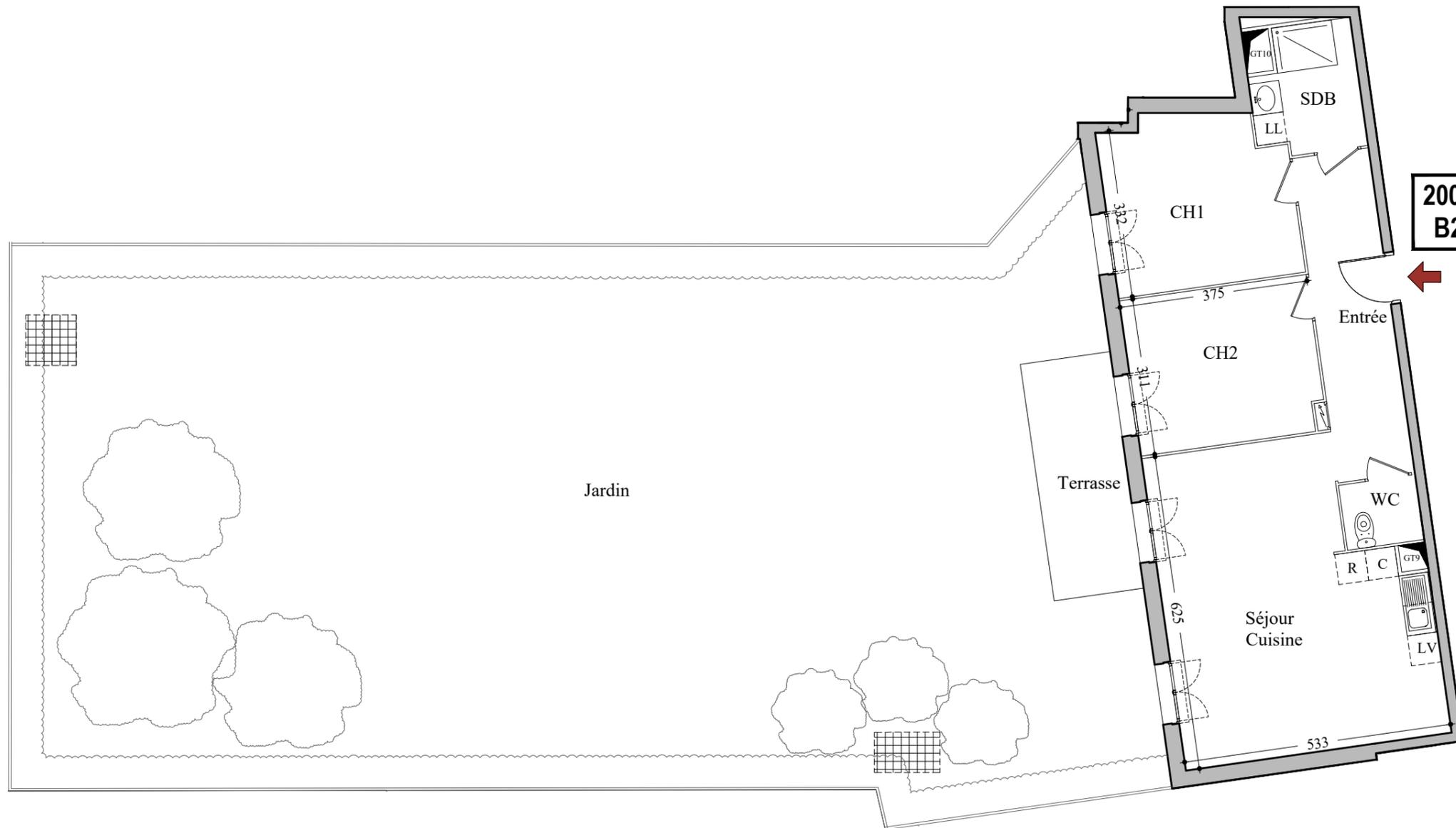
MAISONS-ALFORT

17 RUE EUGENE RENAULT - 18 RUE BOURGELAT
94700 MAISONS-ALFORT

BATIMENT n°2
Rez-de-chaussée
Appartement 2004
3 pièces



**2004
B2**



ENTREE	9.90 m ²
SEJOUR/CUISINE	29.00 m ²
WC	2.00 m ²
SDB	4.80 m ²
CH1	12.10 m ²
CH2	11.40 m ²
SURF. HABITABLE TOTALE	69.20 m²
JARDIN	235.10 m ²
TERRASSE	8.50 m ²
TOTAL DES SURFACES	312.80 m²

	Fenêtre		Tableau électrique	C	Cuisine
	Porte-fenêtre	PL	Placard	LV	Lave vaisselle
	Gaine technique	---	Limite H<180 cm	LL	Lave linge
	Faux plafonds, soffite	CH	Chaudière	R	Réfrigérateur
		B	Ballon		

DATE:SEPTEMBRE 2024

INDICE: 00



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.